

Vini pour l'ombre du Lauget, le 10^e octobre 1869 n^o 100, au
vest de l'usage autre C^o en l'édit. Huet.

L'an mil huit cent soixante-neuf et le sept
Du mois d'octobre à une heure Du soir, je soussigné
Hendric hyacinthe gendre, champêtre de la Commune
Du Lauget, armement, revêtu de nos insignes,
en tournée pour faire respecter les propriétés
et particuliers et les règlements et arrêtés, une
et notamment l'arrêté de M^r le Maire
en date du trois du courant, lequel a été
et qui enjoins aux propriétaires de Colonne
renfermer leurs pigeons à l'époque du semencement
pendant un mois du trois octobre précité au trois
novembre prochain, ai trouvé et ai vu aux environs
Du village du Lauget, un vol de pigeons composé
J'ai pu en saisir une vingtaine qui se sont abattus à
plusieurs reprises sur des champs nouvellement
ensemencés, pour s'envoler ensuite dans le Colombier
appartenant au S^r Faure Joseph Louis propriétaire
et oubergiste demeurant au Lauget - J'ai remarqué
aussi que le said Colombier n'était pas fermé et
que les pigeons y entraient et en sortaient à volonté.
Je me suis immédiatement transporté au domicile
Du S^r Faure; j'ai trouvé sa mère qui m'a dit que
son fils était absent. Je lui ai fait observer que
leurs pigeons n'étaient pas renfermés et que j'allais
dresser procès-verbal contre Faure son fils; elle
m'a répondu: je le prévenirai.

Et attendu que le S^r Faure ne se renferme

Foir et clos au Langet, le huit Octobre mil
huit cent soixante-neuf à six heures du matin.

72

Ich mit kinderzärtlicher Liebe
 in Gottes Namen.

Donné Notre Jean Dominique M. Meunier juge d'appeal
du canton de Lausanne (Providence) en notre domicile, au Lac de
a Compteur de Perdus (Providence) pour la somme de
dix mille francs verbal qui précède, lequel, après que l'acte
lui a été lu et compris, de dit procès verbal, l'officier a
seul et sans l'assistance de l'écrit, a signé avec nous le présent
affirmation dudit acte lui a été lu et compris d'après l'acte.

Desier & Waring

J. D. V.

Enregistré au Greffe, le 10^e Octobre 1869. J. G. S. v. c. S.

7^e 11^e au Vis. 9. Deux francs trente Centimes ou Vingt.

Timber	—	50
Example	—	2 30
Timber & grass	—	1 "
		3 80

ridy

Q. Pierre Darnaud & son frain
le 28 8bre 1869